



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 5 mai 2023

### **Le préfet Laurent Hottiaux aux côtés des forces de l'ordre à Colombes dans la prévention et la lutte contre les rodéos urbains**

**Le préfet Laurent Hottiaux a participé à une opération de police à Colombes. Partout dans les Hauts-de-Seine, l'engagement des forces de l'ordre a permis de réduire ce phénomène dangereux.**

L'action résolue des services de police menée contre les rodéos dans les Hauts-de-Seine montre son efficacité : le nombre de faits recensés en ce début d'année (17 depuis janvier) est inférieur à la tendance de l'année 2022 (111 faits sur l'année).

Cette amélioration est notamment le résultat d'une présence renforcée des forces de l'ordre et d'une répression systématique de tous les faits constatés.

Depuis le début de l'année 2023, 984 opérations ont ainsi été menées et 1 817 personnes contrôlées. A fin avril, 17 personnes ont été placées en garde-à-vue. La saisie de leurs véhicules est systématique : 9 ont par la suite placés en fourrière.

Des suspensions de permis ou des interdictions de délivrance de permis (notamment lorsque le mis en cause est mineur) peuvent également sanctionner ces comportements.

**Ces opérations et cette répression systématique seront renforcées au printemps et en période estivale, afin de poursuivre la lutte dans les Hauts-de-Seine contre ce phénomène particulièrement dangereux pour les autres usagers de la route et pour les piétons.**

Elles seront complétées par les dispositifs de prévention déjà mis en place : vidéo-protection, développement des centres de supervision urbains, en lien avec les polices

municipales, interventions en milieu scolaire, partenariat avec les bailleurs sociaux pour procéder aux enlèvements des moto-cross dans les parties communes.

*« Je salue le travail déjà mené par les services de l'Etat pour éradiquer ces comportements dangereux. Ils ne supporteront aucune tolérance et nous continuerons à lutter de manière déterminée contre les rodéos urbains »*

Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine

Depuis la loi de 2018 les rodéos motorisés ainsi que le fait d'inciter à commettre un rodéo, d'organiser un rassemblement ou d'en faire la promotion sont des infractions délictueuses.

Les rodéos motorisés se déroulent non seulement au mépris de la loi et du code de la route mais également au détriment de la sécurité de ceux qui s'y livrent et de tous les autres usagers de la voie publique. Il s'agit de mise en danger délibérée de la vie d'autrui.

Les auteurs risquent des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende.

Pour signaler un rodéo, les riverains peuvent appeler le 17 ou se rendre sur <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr>